

## Réunion du Conseil Départemental de juin 2018

### Délibération N° CD-juin 2018-41-145

### Séance du 26 juin 2018 (Après-midi)

L'An deux mille dix-huit, le 26 juin à 14 h 00, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil Départemental de l'Allier composé des Conseillers Départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Christiane TOUZEAU, Bernard POZZOLI, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

#### **Membres représentés :**

Catherine CORTI par Bernard COULON, Jean-Paul DUFREGNE par Christian SANVOISIN, Marie-Françoise LACARIN par Michel TABUTIN, Valérie GOUBY par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**OBJET : Aménagement de la RD35 du PR16+127 à 17+112 - Commune de Charroux  
- déclaration de projet**

Le Conseil Départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,

Vu l'avis du commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Infrastructures et le Développement du Territoire,

Considérant la nécessité de procéder au calibrage de la plateforme de la RD35, à l'abattage d'un alignement d'arbres et à procéder à une plantation nouvelle,

Considérant les observations recueillies au cours de l'enquête publique prescrite par l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 1<sup>e</sup> septembre 2017,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le projet d'aménagement de la RD35 entre les PR16+127 et 17+112 commune de Charroux, pour tenir compte des observations du public est adapté comme suit : l'approche du carrefour avec la RD183E sera traité en zone 70. Le comportement des usagers sera analysé notamment par des mesures des vitesses pratiquées, en fonction des résultats et en concertation avec la municipalité de Charroux, d'autres aménagements seront envisagés.

**Article 2** La déclaration de projet relative à l'aménagement de la RD35 (PR16+127 à 17+112), figurant en annexe de la présente délibération, est approuvée.

**Article 3 :** Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer, au nom du Département, ladite déclaration de projet.

**Article 4 :**

Le coût de l'opération de 600 000 € TTC n'est pas affecté par ces adaptations.  
L'opération est prévue en dépenses d'investissement sur le programme 125 - investissement sur routes départementales – opération O080 – modernisation du réseau – article 23151.

*Extrait certifié conforme à l'original,  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,  
La Responsable du service Accueil-Assemblée*

*Isabelle ROBIN*

Le texte complet de la déclaration de projet annexée à la présente délibération est consultable :  
- à la mairie de Charroux aux heures d'ouverture au public  
- sur le site internet du Conseil départemental : <http://www.allier.fr/435-enquete-publique.htm>